

BOGÈVE

**BULLETIN COMMUNAL N° 5
1986-89**



Notre village, vu d'U.L.M.



LE MOT DU MAIRE

| L m'est très agréable de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, notre bulletin communal.

Ainsi que vous pouvez le constater ci-après, notre Commune de Bogève est passée, entre 1982 et 1988, de 490 à 624 habitants.

Quand on sait, quand on admet «qu'il n'y a de richesse que d'hommes», on peut tous ensemble se féliciter de cette heureuse évolution.

L'augmentation de près de 30% de notre population en six ans comporte trois conséquences immédiates :

- renforcement des effectifs scolaires ;*
- majoration dans notre budget de la Dotation Globale de Fonctionnement (recette en provenance de l'Etat) ;*
- prochain Conseil Municipal composé de 15 membres au lieu de 11 comme précédemment.*

Que les nouveaux habitants de BOGÈVE soient les bienvenus. Ils forment avec les Bogévans de toujours la COMMUNAUTÉ LOCALE que nous voulons heureuse et fraternelle.

*Raymond BOUVIER,
Maire de Bogève.*

■ BOGEVE ET SA POPULATION

EVOLUTION DE LA POPULATION 1982-1988

- **RECENSEMENT GENERAL 1982**
490 habitants pour 152 résidences principales
- **Recensement complémentaire 1986**
582 habitants pour 190 résidences principales
- **Recensement complémentaire 1988**
624 habitants pour 207 résidences principales

■ PERMIS DE CONSTRUIRE

délivrés du 1^{er} janvier 1983 au 31 décembre 1988

1983	20
1984	15
1985	13
1986	7
1987	14
1988	29

soit : 98 permis de construire en 6 ans.

■ NOS EFFECTIFS SCOLAIRES

Classe enfantine :
Mme Françoise Berchet 33 élèves

Cours préparatoire
Cours élémentaire 1^{re} année :
Mlle Maryse Fortin 19 élèves

Cours élémentaire 2^e année
Cours moyen 1^{re} année
Cours moyen 2^e année :
Mme Annie Pinget 28 élèves

En ce qui concerne les locaux scolaires, mobiliers et équipement toutes les demandes présentées jusqu'à ce jour par Mme la Directrice de l'école et ses collègues ont été satisfaites.

Il ne nous reste plus qu'à aménager une aire de détente pour les nombreux élèves de la classe enfantine, grâce à la bienveillance de M. et Mme Jean Babe, propriétaires riverains de l'école.

■ TRANSPORTS SCOLAIRES

Ils sont assurés dans les meilleures conditions aussi bien pour les élèves inscrits au Collège de Boège que pour les élèves de nos écoles communales. Merci au conducteur du bus pour sa disponibilité, sa prudence au volant et le bon entretien de notre matériel.

■ PERSONNEL COMMUNAL

Maryse Chardon.....	secrétaire de mairie
Pierre Jorat.....	agent communal, conducteur d'engins
Anne-Marie Pinget.....	agent de service spécialisé
Armand Chardon.....	agent communal

■ OUVERTURE DE LA MAIRIE

- lundi de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h ;
- vendredi de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h ;
- samedi de 9 h 30 à 11 h 30 ;

Permanence du maire ou des adjoints :

- lundi de 19 h à 20 h.
Permanence du maire :
- samedi, de 10 h à 12 h.

Réunion du Conseil Municipal chaque premier jeudi du mois, à 20 h.

Affichage de nos comptes-rendus : mairie, coopérative, fruitière.

Que notre personnel communal, dont on apprécie la conscience professionnelle et le dévouement, soit ici remercié.

ETAT CIVIL 86

NAISSANCES

Laurence Baud-Lavigne ; Julie Bouvier ; Delphine Bouvier ; Anthony Chardon ; Sébastien Bovet ; Charlotte Dufourd ; Romain Goy ; Jimmy Pawlik ; Morgane Verdan.

MARIAGES

Arnaud Donati et Catherine Bouvier ; Philippe Robbes et Renée Lombard ; Dominique Sarrazin et Laurence Brule ; Frédéric Sauvageot et Nadine Forel.

DECES

Louis Benzi ; Madeleine Charpentier ; Louis Gavard.

ETAT CIVIL 87

NAISSANCES

Alexandre Bel ; Sandrine Chardon ; Aimeric Chollet ; Schawnée Descamps ; Jules Forel ; Yann Meunier ; Alexandre Plaisance ; Sylvain Vidoni ; Benoît Toulhier ; Jeremy Dubosson.

MARIAGES

Christian Boimond et Nathalie Grillet ; Jean-Pierre Delavoet et Corinne Dubosson ; Arnaud Doxin et Marielle Pinget ; Claude Dufourd et Sabine Chardon ; Pierre Jorat et Véronique Pinget.

DECES

Thérèse Baud-Grasset née Jourdil ; Louis Pinget.

ETAT CIVIL 88

NAISSANCES

Perrine Baud-Grasset ; Chloé Benoit-Gonin ; Pauline Chardon ; Alexandre Chardon ; Jeremy Chaussonneaux ; Guillaume Dupuy ; Luc Grillet ; Cecilia Jorat ; Cindy Pawly ; Damien Plaut ; Richard Pinget ; Chloé Portet ; Kevin Rault ; Léonore Roskams ; Amandine Chardon.

MARIAGES

Christian Baud-Grasset et Ornella Mariotti ; Pierre Bocquet et Ginette Jorat ; René Davat et Catherine Bel.

DECES

Raymond Bovet ; Roger Muston ; Marie Chardon née Janin ; Madeleine Julliard née Baud-Lavigne ; François Baud-Lavigne ; Françoise Antonie Bel.

LES RÉALITÉS DE LA GESTION COMMUNALE 1983-1988

Notre budget ordinaire (toujours difficile) était au :

- 1^{er} janvier 1983 de 1.538.057,44 F.
- 1^{er} janvier 1988 de 2.283.871,00 F.

Ce même budget comprend les intérêts sur emprunts qui sont pour 1988 de 854.190,92 F.

Notre budget d'investissement variable d'une année à l'autre suivant les travaux réalisés ressort pour les six années 1983/1988 à 17.444.327,80 F, soit une moyenne annuelle de près de 3.000.000,00 F.

Rares sont les communes qui consacrent plus de crédits à l'investissement qu'au fonctionnement. C'est le cas de BOGEVE. Ceux qui auront la charge d'administrer la Commune dans les années à venir ne pourront pas continuer sur cette lancée pour les quatre raisons suivantes :

- 1 Ce qui est fait n'est plus à faire.
- 2 Le recours aux emprunts a des limites.

- 3 Les engagements pris doivent être assumés.
- 4 Le taux des impôts locaux doit être maîtrisé comme le coût de la vie.

Sur ce dernier point, qu'il nous soit permis de souligner que durant les dernières années écoulées nous n'avons pas augmenté pour la commune le taux des impôts locaux.

Seules les bases fixées chaque année par une loi de Finances qui échappe au Conseil Municipal ont subi les majorations qui figurent sur nos feuilles d'impôts.

Pour financer les travaux d'investissement réalisés de 1983 à 1988 inclus, nous avons durant la même période cherché et obtenu en subventions et participations la somme de 8.204.054,42 F et en emprunts la somme de 5.548.040,00 F.

En matière d'emprunts nous avons au 1^{er} janvier 1989, la situation suivante :

N°	Capital initial	Capital restant dû	Annuité	Principal	Intérêt
	9.536.858,00	7.062.764,42	1.315.613,74	509.725,84	805.887,90

Nous rappelons que les intérêts ou frais financiers sont réglés par notre budget de fonctionnement alors que le principal ou capital est réglé chaque année sur le budget d'investissement.

Nous vous donnons ci-après les principales affectations de crédits réalisées de **1982 à 1988 inclus**, soit une période de **7 années**.

Acquisitions matériel, mobilier et outillage.....	1.079.216,23 F
Bâtiment mairie-école.....	1.084.122,98 F
Gîtes communaux.....	723.902,32 F
Bâtiments communaux divers.....	140.296,86 F
Adduction d'eau potable.....	846.300,31 F
Captage sources (solde).....	110.218,42 F
Voirie - Routes - Voies communales.....	2.085.482,58 F
Terrain sports et tennis.....	373.388,03 F
Assainissement.....	3.193.365,10 F
Bâtiments écoles.....	454.319,69 F
Achat réserves foncières et aménagement lotissement.....	737.864,66 F
Garages communaux.....	624.984,83 F
Toiture église et clocher.....	581.826,51 F
Aménagement chef-lieu - 1 ^{re} phase.....	284.423,59 F
Terrain omnisports « Les Chaix » - 1 ^{re} tranche.....	350.142,52 F
Navette N° 2 des Brasses, rachetée à ce jour par le Syndicat des Brasses	130.367,88 F
Matériel transport Renault 4 L Express.....	46.376,00 F

Le tableau des affectations de crédit qui précède appelle quelques précisions.

■ LES GITES COMMUNAUX

Les gîtes communaux de La Mouille, 2^e tranche, ont été réalisés avec subvention et prêt dans le cadre du contrat de pays de la Vallée Verte.

■ VOIRIE

L'important crédit consacré à nos routes baissera sans doute dans les années à venir pour deux raisons :

1 Les deux grands itinéraires Chef-Lieu-Plaine-Joux, Chef-Lieu - Granges-Pagnod étant classés en chemins départementaux, ne sont plus à notre charge.

2 Les goudronnages de nos chemins par enrobé dense dans tous les villages de la commune sont pratiquement terminés

■ ASSAINISSEMENT

La reprise du programme d'assainissement pour les secteurs non desservis à ce jour, pourra reprendre dès que le budget le permettra. Quand on ne peut tout faire en même temps, il faut procéder par tranche. Nous avons procédé de la même façon pour l'adduction d'eau. Nombre d'entre nous s'en souviennent.

Notre lagunage est en service. D'après les spécialistes des services chargés des prélèvements et contrôles, il donne satisfaction. A noter d'après les mêmes personnes, que les effluents de la porcherie représentent actuellement 60% du traitement réalisé.

A certains jours de changement de temps, quelques désagréments suivant les vents peuvent incommoder les habitants proches de la station.

Sur ce plan, la situation serait pire si nous avions opté pour une station d'épuration classique avec brassage et mouvement.

Si la porcherie de Bogève devait un jour fermer ses portes, il n'y aurait plus de problèmes du tout. Nous devons également souligner le fait que nos bassins de lagunage fonctionnent sans frais. Par rapport aux 200.000 F annuels annoncés par les collectivités équipées d'une station d'épuration

classique, l'économie annuelle réalisée mérite d'être prise en considération.

■ GESTION DE L'ASSAINISSEMENT (réseaux et station d'épuration)

A ce jour, l'annuité sur emprunt a représenté pour 1988 : 455.539,00 F couverte par subvention annuelle du Conseil Général et bonifications d'intérêts de 165.959,00 F. Redevances des usagers raccordés : 97.009,00 F. Prise en charge par le budget général, c'est-à-dire tous les contribuables 192.571,00 F.

■ RÉSERVES FONCIERES

Notre politique de réserves foncières en faveur des jeunes qui n'ont pas de terrain pour construire maintenant ou plus tard une maison à usage d'habitation en résidence principale suit son cours. Les premières constructions édifiées sont un témoignage.

■ GARAGES COMMUNAUX

Au sujet de la dépense signalée pour la construction des garages communaux, il y a lieu de préciser que la part du Département vient en déduction pour 232.000,00 F.

De plus le lot maçonnerie dont le montant était de 240.000,00 F, a été supporté par l'Entreprise Pilotaz conformément aux engagements que nous lui avons fait prendre à l'occasion de ses chantiers sur Bogève.

En définitive le coût réel et définitif de nos trois garages communaux ressort à 152.384,83 F.

■ ÉGLISE

Les travaux mentionnés ci-dessus ne comprennent pas les trois opérations suivantes :

- chauffage - peintures intérieures ;
- assainissement côté Nord ;
- aménagement d'un parking entre l'église et la propriété Pinget.

L'ensemble de ces travaux sont en cours ou reprendront au printemps.

L'emplacement de la porte latérale côté Nord a été utilisé pour installer sans qu'il gêne l'appareil de chauffage.

Quand on sait que cette ouverture en plein Nord et inutilisée pouvait tout simplement amplifier le refroidissement de l'église, nous devons admettre que cette solution présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Une porte factice dans l'encadrement extérieur existant viendra rétablir l'esthétique de la façade concernée.



Bassin de lagunage.



Les deux équipes de foot à l'issue de la rencontre amicale Commune de Bogève / Entreprise Rey. 1^{er} octobre 1988.

■ TERRAIN OMNISPORTS « LES CHAIX »

Chacun a reçu sur ce sujet, ainsi que sur d'autres, toutes informations dans notre note de septembre 1988.

Nous précisons simplement que par sa conception, sa dimension, son cadre, il fait des envieux. Que les habi-

tants de Bogève le mettent à profit suivant leur âge et leur goût, suivant également un règlement d'utilisation qui sera fixé avec les responsables sportifs et la Commune.

■ TENNIS

Le seul terrain dont nous disposons répond incontestablement à un besoin

aussi bien pour les enfants scolarisés à Bogève que pour les adeptes de ce sport. Il faut noter à propos du tennis que les recettes gérées par les responsables de cette activité et le Club Sportif ont couvert jusqu'à présent l'annuité de l'emprunt contracté à l'origine par la Commune pour cette opération.

■ PROJET SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion et des démarches pour parvenir au plus vite à un projet sérieux correspondant aux besoins et aux moyens de la Commune. La demande de subvention indispensable pour cette opération est en instance au Conseil Général à Annecy.

■ ANIMATION TOURISTIQUE

Le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Merlin au Chef-Lieu, a été cédé gratuitement et en toute propriété à la Commune par la Société Merlin. Il appartiendra aux responsables de la Commune d'en fixer l'utilisation. Il y a sûrement des choses à imaginer, des choses à faire en matière d'accueil touristique pour développer nos chances dans cette voie économique sur laquelle nous sommes engagés.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Nous rappelons que la commune de Bogève fait partie de cinq syndicats :

— SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES du canton de Boège qui a en charge les affaires suivantes :

- collège, gymnase, piscine ;
- centre de secours, pompiers ;
- centre de soins infirmiers ;
- service de collecte des ordures ménagères et déchetterie ;
- chalet Office du tourisme intercommunal.
- réémetteurs de télévision.

Comprend les 8 communes du Canton de Boège.

— SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BRASSES. Chargé de l'équipement et l'exploitation du Massif des Brasses et du plateau de ski de fond de « Plaine-Joux ». Comprend les communes de Bogève, Onnion, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz.

— SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HIRMENTAZ-MIRIBEL. Chargé de diverses opérations touristiques. Il comprend les communes de Bellevaux, Boège, Bogève, Habère-Lullin, Habère-Poche, Mégevette, Onnion et Villard.

— SYNDICAT DE CYLINDRAGE DU CANTON DE BOÈGE. Chargé des problèmes et matériel de voirie, assure

notamment l'exécution des « programmes groupés », goudronnage en liaison avec la Subdivision de l'Équipement Ponts et Chaussées de Boège - Saint-Jeoire.

— SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉLECTRICITÉ. Après programme arrêté par le conseil municipal, ce syndicat procède aux travaux d'extension et renforcement du réseau électrique.

Il assure également nos travaux d'éclairage public avec les subventions suivantes :

- renforcement du réseau électrique (80 %) ;
- extension du réseau électrique (50 %) ;
- éclairage public (40 %).

La commune règle sa participation en annuité. Au 1^{er} janvier 1989 cette annuité s'élève à la somme de 173.207 F, dont participation intérêts sur budget de fonctionnement pour la somme de 111.804 F et part capital sur budget d'investissement pour la somme de 61.403 F. A noter que l'annuité se rapportant aux travaux récents exécutés sur le chef-lieu ne figure pas encore dans les chiffres rappelés ci-dessus. A noter également que ces chiffres s'ajoutent aux annuités d'emprunt relatées en page 3.

Notre appartenance aux divers syndicats intercommunaux rappelés ci-avant nous a permis, grâce à une bonne entente intercommunale, de mener à bien des réalisations qui n'auraient pas pu être financées par notre seule commune.

ASSOCIATION "LA MONTAGNE" ECOLE DE BOGÈVE



Nos enfants devant le centre de Piriac.

L'association a tenu son assemblée générale en octobre dernier. Elle a dressé un bilan de ses activités. Aussi elle félicite et remercie l'ancien bureau qui, sous la présidence de M. Berchet, aidé de ses collègues enseignants, de ses membres dévoués, des bénévoles, parents et amis de l'école ont œuvré avec beaucoup de courage dans le bon sens pour le grand bien de nos enfants. A cette occasion, rappelons que la classe de mer fut une réussite et qu'elle eut le mérite premier de redynamiser l'unité de l'école. Aussi nous souhaitons avoir prochainement un nouveau projet aussi exaltant.

Au nom de nos institutrices, de l'ancien et du nouveau comité, des parents et des élèves, le Président remercie une nouvelle fois tous les généreux donateurs, ainsi que la Stéphanoise, la Coopérative Laitière, le Ski-Club, le Conseil Général ; leur aide financière nous a facilité la tâche.

Nous décernons une mention particulière à la Commune de Bogève et

sommes très reconnaissants pour sa subvention exceptionnelle de 20.000 F. pour la mise à disposition gratuite du bus communal lors de nos fréquents déplacements. Nous remercions sincèrement à ce propos M. René Bouvier pour son inlassable disponibilité. Il nous reste à souhaiter que cette situation privilégiée que beaucoup d'écoles voisines n'ont pas et nous envient, dure longtemps encore.

La participation des écoles de Bogève aux différentes compétitions scolaires est tout à fait remarquable. Nos concurrents se sont très bien comportés au ski alpin, au niveau du canton ; ils ont fait une razzia de médailles.

En cross, ce ne fut pas aussi bon, mais nous relevons malgré tout quelques bonnes places à Saint-André.

Durant le premier trimestre, nos classes ont suivi les cours de natation. Cette opération certes onéreuse, apporte une faculté supplémentaire et indispensable à nos enfants.

Au niveau de la maternelle, Mme Berchet aidée de Mme Anne-Marie Pinget, déploie une bonne activité notamment le ski de fond quand c'est possible. Les petits spectacles (marionnettes et clowns), l'arbre de Noël firent la grande joie des petits.

Nous nous devons de féliciter ces dames pour leur courageuse disposition, compte tenu du nombre important d'élèves.

Nous pouvons également saluer la très bonne intégration de Mlle Fortin dans notre école et reconnaître toute la difficulté que rencontre Mme Pinget dotée d'une nombreuse classe regroupant trois cours.

Les opérations calendriers et huitres furent assez prolifiques, aussi merci à tous ceux qui ont accepté nos services.

La nocturne de ski de fond aura lieu dès la prochaine neige et la soirée repas est maintenue au printemps.

LA PAROLE A NOS ASSOCIATIONS ET SERVICES LOCAUX

Je terminerai cet exposé avec un petit regret dû à la moyenne participation à la réunion du 2 février dernier.

Les absents non excusés ou retenus ont perdu le plaisir de déguster quelques crêpes en compagnie du Conseil Municipal, invité de dernière minute. Cela fait dans le seul but de saisir l'opportunité des deux réunions sous le même toit, le même soir de la Chandeleur.

Lors de cette veillée, le verre de l'amitié avait tout autant de chaleur que le confort de nos intérieurs en cette période de grande douceur.

Amicalement. A votre service. Au nom du bureau : Joël Bouvier.

Nous vous rappelons ci-après la composition du nouveau Comité : Joël Bouvier, Nicole Laupin, Françoise Guillard, Françoise Berchet, Maryse Fortin, Jacqueline Baert.



EXERCICE 1987-1988

ENCAISSEMENTS

Cotisation association USEP (33 familles à 40 F).....	1.320,00
Participation parents classe de mer	35.600,00
Dons mariage et particuliers.....	5.088,50
Don Stéphanoise.....	5.000,00
Subvention Commune.....	20.000,00
Subvention Conseil Général.....	11.440,00
Vente de calendriers.....	8.361,64
Thé dansant.....	6.978,58
Tombola.....	5.410,00
Soirée repas.....	8.280,76
Vente d'huîtres.....	2.404,44
Intérêts sur livrets.....	44,34
Total	109.928,26

DÉPENSES

Séjour François Arvor.....	69.820,00
Voyage SNCF.....	10.666,00
Bagages.....	1.154,50
Excursions en car.....	2.890,00
Bateau en Brière.....	421,00
Groupe folklorique.....	330,00
Etoile des Alpes (pique-nique + soirée diapos).....	711,00
Contrat établissement (assurance).....	146,80
Stage Fol accompagnateurs.....	168,00
Photos + diapos + films.....	2308,65
Cadeaux + téléphone + remerciements	1.995,07
48 licences USEP.....	468,00
Fournitures maternelle (Asco).....	814,01
Total	91.893,03

BILAN : 109.928,26 — 91.893,03 = 18.035,23 F somme en caisse au 18.10.88

Coût total de la classe de mer : 90.611,02 F pour 41 élèves, soit 2.210,02 F par élève.

CANTINE SCOLAIRE DE BOGEVE

Elle existe toujours et semble connaître un grand regain d'activité en cette année clémente. La moyenne des repas servis est de l'ordre de 25 à 35 repas par jour.

Ce chiffre fait plaisir et il est de bonne augure pour l'avenir. La raison de ce

résultat tient autant à l'effort de régularité des présences qui a été demandé qu'au très bon travail de la responsable Mme Bovet ainsi qu'aux excellents services de M. Baud-Lavigne.

Nous remercions M. René Bouvier qui nous quitte cette année après avoir été président durant quinze années.

Le solde positif des comptes nous a permis d'acheter quelques jeux de sociétés (380 F) permettant ainsi aux enfants de trouver un peu de calme

avant la classe. Le prix du repas, cette année, est de 17 F.

Le service de la cantine aidée par la Commune se doit de continuer dans le futur car il est presque indispensable pour certains parents.

En conclusion, je dirai que le partage du repas est pour nos enfants un instant propice à l'apprentissage de la vie en communauté.

Le Président : Joël BOUVIER.

TERRAIN DE SPORTS DE CHAIX

Depuis sa création et son inauguration dont on se félicite, il est devenu un lieu de rassemblement dominical pour la jeunesse de Bogève.

Plusieurs fois, cet automne, ces jeunes ont mouillé le maillot dans un très bon esprit et très heureux de se retrouver dans un cadre tout aussi beau que la franche camaraderie qui régnait.

Il y eut deux matches organisés. Tout d'abord les jeunes Bogévans ont eu raison des plus anciens. Ensuite, l'équipe vétérans de La Tour a gentiment accepté d'affronter une équipe panachée de Bogève.

Cette partie s'est terminée par le pot de l'amitié.

L'Union Sportive de la Vallée Verte a honoré l'invitation qui lui avait été faite en envoyant à plusieurs reprises ses jeunes pour divers matches et entraînements.



Inauguration terrain «Les Chaix», le 1^{er} octobre 1988.

Sur ce, nous donnons rendez-vous au printemps à tous les « footeux » qui ne sont pas encore foutus.

Une réunion aura lieu pour essayer d'organiser sans prétention une activité

« footballistique » à Bogève dans le seul but de s'amuser ensemble, car c'est encore chose possible à Bogève.

Les Amis du foot.



CLUB DEUCH

La 2 CV vient de fêter ses quarante ans. Cet anniversaire a mis sur le devant de la scène un véhicule bien modeste mais au destin sans pareil.

Non contente de rentrer dans le club très fermé des véhicules de plus de quarante ans de production, la 2 CV peut s'enorgueillir d'un autre titre unique : celui de réunir tous les deux ans, depuis 1975, aux quatre coins de l'Europe, tous les amoureux et inconditionnels de cette voiture.

Ces rencontres se sont à ce jour déroulées en Suède, Norvège, Finlande, Belgique, Allemagne, Angleterre, Portugal. La France, où maintenant la 2 CV fait partie du patrimoine national, au même

titre que le camembert et la baguette, a la tâche d'organiser la 8^e Rencontre mondiale des Amis de la 2 CV qui se tiendra à Orléans du 21 au 25 juillet 1989.

Que représente une telle manifestation ?

Tout d'abord 2000 2 CV venues de plus de 20 pays d'Europe et du monde entier dont les USA, le Canada, le Japon, l'Australie.

Près de 5000 participants dont 95% d'étrangers, et entre 20.000 et 30.000 spectateurs qui viennent pendant cinq

jours à ce show unique au monde. Pour mémoire, le défilé des 2000 2 CV représentera un ruban de 11 km de long.

Le Club des fondus de la Deuche, membre de l'Association des 2 CV Club de France et par conséquent organisateur de la 8^e Rencontre mondiale des Amis de la 2 CV accueillera du 14 au 19 juillet 1989 les participants à cette manifestation venant des Pays de l'Est (en Suisse il existe déjà 26 clubs).

Bogève sera donc l'étape de ces amoureux de la petite voiture française...

Les Fondus de la Deuche travaillent

donc activement avec la participation de la Mairie de Bogève, de la SADAL (Citroën, Annemasse) et de la Direction Régionale Citroën de Lyon, à la préparation de cet accueil.

Il faut que vivent les 2 CV Club de France qui regroupent les amoureux de notre bonne « deux pattes » qui vient en 88 de fêter ses 40 années d'existence (elle est toujours produite dans les usines Citroën du Portugal).

Pour plus de renseignements contacter : Yannick Plaisance, tél. 50 36 62 96, de 8 h à 20h.

Deuchement vôtre.

CHORALE PAROISSIALE

Notre chorale paroissiale composée d'une vingtaine de choristes anime les célébrations de chaque dimanche, des sépultures et des mariages.

Jumelée avec celle de Villard, les répétitions se font le mardi à 20 h 15 tantôt à Bogève tantôt à Villard.

Aux jours de fêtes (Noël, fêtes patronales, Pâques) nos deux chorales réunies chantent en polyphonie (généralement à 4 voix).

Quelques choristes s'initient à la musique par le solfège ; l'étude de l'orgue, et la participation à des stages spécialisés.

Au répertoire religieux s'est ajouté ces dernières années, celui des chants populaires dans le souci de maintenir notre patrimoine savoyard.

Notre chorale se fait le plaisir d'animer la messe une fois l'an à l'hôpital-hospice de La Tour. Ce même jour, nos chants produits dans les couloirs et en divers points de l'établissement apportent un peu de gaieté aux pensionnaires.

Notre chorale est toujours à la recherche de participants supplémentaires, toutes les personnes aimant le chant ou la musique peuvent venir nous rejoindre et seront les bienvenues. Pour tous renseignements Michel Nicoud, responsable à Bogève (tél. 50 36 61 08) vous attend.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est alimentée en livres par la Bibliothèque Centrale de Prêt d'Annecy.

300 livres de tous genres : romans, documentaires, bandes dessinées, livres pour enfants vous y attendent. Ils sont renouvelés chaque trimestre.

Vous pouvez venir les emprunter chaque semaine les LUNDI ET JEUDI DE 16 h 25 à 17 h 15.

Elle se situe à la Mairie dans la petite salle face au tennis.

□



ASSOCIATION STÉPHANOISE

La Stéphanoise et l'équipe théâtrale a repris ses activités d'hiver.

Une trentaine de membres, acteurs amateurs ont repris avec joie et dévouement leurs répétitions afin de vous offrir les : 11 mars, à 20 h 30 ; 26 mars, à 20 h 30 ; 1^{er} avril, à 20 h 30 ; 8 avril, à 20 h 30, son programme 1989 : une série de comédies, farces paysannes et scènes patoisannes.

Comme à l'accoutumée nous espérons divertir un public toujours plus nombreux.

A noter que le produit de nos soirées permet l'entretien et le fonctionnement de la salle existante.

CLUB SPORTIF

Depuis de nombreuses années, l'activité principale du Club Sportif est axée sur l'entraînement au ski alpin des jeunes, garçons et filles de notre Commune qui veulent bien s'accommoder des contraintes de l'entraînement et défendre sur les pistes du département nos couleurs. Cette activité fait que pour beaucoup le « Club Sportif » est devenu « ski-club ».

Il y a quelques temps déjà que le Club Sportif assure la gestion du tennis sans qu'une véritable organisation soit mise en place pour ce sport. Il semble qu'aujourd'hui une demande commence à se faire sentir pour structurer cette activité afin d'organiser un entraînement et éventuellement des compétitions.

Enfin, depuis moins d'un an, la Commune s'est dotée d'un magnifique terrain de sports situé « aux Chaix ». Celui-ci permettra, je le pense dans un avenir très proche, la mise en place d'une activité football sans doute en association avec une commune voisine, avec une utilisation des équipements pour les entraînements et certains matches.

Il est à espérer et je n'en doute pas que ces différentes activités pourront être regroupées au sein du Club Sportif



Nos jeunes à l'entraînement. Février 1989.

avec les responsables pour chacune d'elles, une gestion commune et une bonne entente.

En dehors de ces activités purement sportives, le Club Sportif organise quelques animations, vogue annuelle au mois d'août, concours de belote au mois de février, manifestations qui assurent la plus grande partie de son budget qui, il faut le dire, est complété par une subvention de la Commune

sans laquelle nous ne pourrions le boucler.

J'espère que dans les années à venir, nous aurons le plaisir de voir un jeune skieur, footballeur ou tennisman...sortir du rang, ou tout au moins que le plus grand nombre possible ait tiré satisfaction de notre organisation et des équipements mis à notre disposition par la Commune.

Le Président.
J.-C. FOREL.

FOOTASKI



▲ Réunion du Comité.

Footaski a été imaginé par notre ami Robert Gavard, Président du Club de football de La Tour, où beaucoup de notre jeunesse évolue sur les stades. Cette heureuse initiative reçut rapidement « l'épaulement » de notre receveur des Postes, Marcel Richard, qui pris la charge du secrétariat.

Footaski est une course de ski de fond réservée à tous les footballeurs de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.

Toutes les catégories y sont présentes, les dames également évoluent sur des boucles merveilleusement tracées par l'équipe de la station des Brasses, sous l'œil vigilant de Régis Morel, directeur.

Le plateau de Plaine-Joux offre ce jour une véritable fête sportive, notre site voyant se confronter les footballeurs au repos durant la trêve hivernale. C'est

un véritable spectacle qui est offert aux parents, amis, ravis de se retrouver dans un décor de rêve.

Quelle belle journée d'amitié.

Dernièrement, le 5 février, la quatrième édition nous a démontré avec le soleil, combien le succès ressenti par tous les participants et spectateurs était grand et reconnaissant l'excellente organisation préparée, « mijotée » par toute une équipe de bénévoles, qui dès, la mi-octobre, se met au travail, afin

qu'au jour « J », la réalisation soit au top-niveau. Ce jour-là, notre mairie est envahie et Maryse s'affaire sur l'ordinateur, afin que résultats et classements puissent être donnés rapidement.

Nous pouvons, je pense, espérer qu'au fil des années, ce succès se perpétue, et que Footaski devienne une grande classique de notre région.

Je ne terminerai pas, sans souligner la présentation d'une brochure réalisée grâce à la spontanéité et l'esprit sportif

des artisans, commerçants, industriels, hôteliers, restaurateurs, municipalités, services publics, etc... qui ont apporté leur concours financier pour que vive la Footaski.

La Poste, premier sponsor, la station des Brasses et la dynamique équipe de la J.S. La Tour, s'unissent pour le plus grand plaisir des footballeurs.

Rendez-vous est lancé pour la 5^e édition en janvier 1990. (date non retenue)

Le Secrétaire : M. RICHARD.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE BOGEVE

QU'EST-CE QUE L'ETHIQUE DE LA CHASSE ?

- C'est d'abord de gérer le cheptel gibier pour qu'en aucun cas les prélèvements n'atteignent un niveau menaçant pour la survie des espèces.
- C'est aussi, une connaissance ap-

profonde de la nature qui permet au chasseur de la respecter.

- C'est encore, la réimplantation avec succès d'espèces qui avaient quitté notre territoire faute d'un biotope suffisamment accueillant à son développement (chevreuils, cerfs).
- C'est toujours, le nourrissage du gibier, complément alimentaire indispensable qui permet au gibier de mieux résister aux dures périodes hivernales et d'éviter les dégâts aux bois et cultures (et non pas comme le prétendent les mauvaises langues pour les attirer au bout du fusil.

Sachez pour votre information que le gibier ne se gîte jamais à l'endroit du gagnage).

- Et c'est enfin le plaisir que nous apportons à nos compagnons chiens de chasse, travailleurs infatigables, hurleurs à la menée, créateurs de grande musique appréciée des nemrods.

Le chasseur n'abandonne jamais ses chiens, au contraire, il est garant que tant que la chasse vivra, les races de chiens de chasse n'iront pas rejoindre le cimetière des espèces disparues.

AVEC LES ANCIENS D'A.F.N.



La Section des Anciens d'A.F.N. de Bogève compte à ce jour 27 adhérents.

Le bureau est composé d'un président : Gilbert Pinget, d'un trésorier : Léon Forel et d'un secrétaire : René Dubosson.

Comme chaque année, la « Fête des Alpes » qui se tient chaque 14 Juillet à « Plaine-Joux » et la soirée choucroute qui se déroule durant le mois de février, ont été des réussites.

En plus de l'animation et des rencontres qu'elles permettent, ces fêtes, auxquelles nous restons très attachées, servent au financement des activités de notre association. C'est ainsi qu'un voyage a pu être organisé en 1985 où près de 45 personnes se sont rendues

(Suite au verso.)

à Munich en Bavière, et qu'en septembre 1987, 23 participants ont visité la Bretagne. Tous, nous avons gardé un bon souvenir de ces déplacements qui se sont déroulés dans une ambiance très chaleureuse, dans le rire et la bonne humeur.

Je tiens à préciser que ces sorties sont financées grâce aux soirées que nous organisons mais surtout grâce à la location du chapiteau, chapiteau qui est loué 14 à 15 fois par an.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'un nouveau voyage est prévu pour l'année 1989. Pour en assurer la réussite, il faut la participation de tous. Hélas, je regrette que les adhérents de notre Association ne participent pas plus aux activités proposées ainsi qu'à leur organisation. Nous ressentons cruellement le manque de bénévoles lors de la préparation de la Fête des Alpagnes ou de la Soirée choucroute.

C'est ainsi que nous n'étions que 9 à Plaine-Joux l'an dernier pour assumer cette lourde animation.

Malgré cela, je tiens à dire que nous restons très attachés à ces fêtes et que chaque année leur réussite nous invite à poursuivre notre effort.

Le Président :
Gilbert PINGET.



UN ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DU PUBLIC: « LA POSTE »



LE MOT DE M. RICHARD, RECEVEUR PTT, BOGÈVE

A Bogève, la Poste existe et prouve son dynamisme au travers de notre village, dernièrement elle a épaulé d'une manière efficace, la Footaski.

La Poste aime le sport et les sportifs, c'est pour cette raison qu'elle sponsorise sur notre secteur la course de ski de fond des footballeurs. La situation touristique de notre station est un atout appréciable pour le trafic du bureau.

Par l'intermédiaire de ce bulletin municipal, je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont compris l'importance de conserver cette administration et œuvrent par la multiplicité de leurs opérations à une évolution importante du trafic de notre bureau. Un coup de chapeau à tous les Bogévans(nes).

Responsable depuis 13 ans de la gestion du bureau de Poste de Bogève et aidé efficacement par Mme Richard, nous sommes toujours disponibles pour recevoir aimablement et conseiller la clientèle que nous souhaitons toujours plus nombreuse.

Je rappelle qu'à mon arrivée en date du 2 mai 1976, la recette rurale de Bogève était classée 3117/3300, autant dire le bas du tableau.

A ce jour, connaissant le trafic de 1987, votre bureau se situe à la 280^e place du classement national dans notre catégorie.

Je dois souligner qu'au fil des ans, les clients deviennent des amis et que ces attaches sont importantes dans notre monde actuel.

Le service public cher à nos « anciens » pour leur journal et leurs lettres de famille est toujours en vigueur par la présence constante de votre receveur.

Sachez conserver votre bureau de Poste car c'est une administration qui vit et bouge dans votre commune.

Venez et bougez avec la Poste... dans notre devise qui demeure : « l'accueil et le contact ».

M. RICHARD, Receveur.



*Remise fourragère 27^e B.C.A.
(Bogève le 24 mars 1987)*